

# Travail, chômage, retraite : Le calendrier des réformes sociales d'Emmanuel Macron

Le gouvernement a rendu public le 6 juin 2017 la lettre de cadrage de son projet de réformes sociales du quinquennat (travail, chômage, retraite).

Legiest fait le point pour vous !

- **Du 9 juin au 21 juillet 2017:** Une «cinquantaine» de réunions seront organisées avec les syndicats et le patronat.
  - Du 9 au 23 juin: La nouvelle articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche et l'élargissement sécurisé du champ de la négociation collective.
  - Du 26 juin au 7 juillet: La simplification et le renforcement du dialogue économique et social et de ses acteurs. Le gouvernement estime trop morcelée la représentation des salariés en quatre instances: délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, délégués syndicaux
- **28 juin 2017:** Présentation en Conseil des ministres du projet de loi autorisant les ordonnances.
- **Du 10 au 21 juillet:** Sécuriser les relations de travail entre les employeurs et les salariés. Le plafonnement des indemnités prud'homales, le télétravail et les «règles entourant le licenciement» seront abordés.
- **Août à septembre 2017:** Nouvelle phase de consultation des syndicats
- **1er janvier 2018:** Suppression des cotisations sociales salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage. Cette mesure sera financée par une hausse de la CSG.
- **Été 2018:** Mise en œuvre progressive de l'ouverture de l'assurance chômage aux indépendants et démissionnaires.
- **2018:** Réforme du régime de retraites.